

# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

A 20 H 30

## COMPTE RENDU

**Etaient présents :** Mrs, Mmes, Françoise CLEMENT – Sébastien RATHIER – Sigismond ROZANSKI - Olivier MOREAU – Louis AYNES – Jean-Pierre BRUYERE – Audrey PEURIERE – Monique RATHIER – Françoise DOITRAND.

**Etaient absentes :** Mme Françoise ROCHE, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT – Mme Laetitia JEANNIN, qui a donné procuration à Mr Sébastien RATHIER.

**Secrétaire de séance :** Mr Sébastien RATHIER

I - Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 02 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## II. – FINANCES :

### 1 - Pompe à chaleur du bar :

Elle a été installée les 28, 29 et 30 septembre par l'entreprise Froid Roannais pour un coût de 6 119,06 € HT.

Les différentes propositions pour la porte seront soumises à la validation de ladite entreprise pour un choix au cours de la prochaine réunion du conseil municipal.

Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés : SIEL (Rénovation), Région (Bonus Relance), DSIL.

### 2 - Enduits intérieurs de l'église :

Une demande de subvention a été déposée au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

### 3 - Poteau d'incendie :

Le coût définitif se monte à 3 967,29 € HT.

L'implantation du poteau d'incendie étant le dernier des 5 éléments constituant l'enveloppe de solidarité 2020 du CD42, le versement pourra être demandé.

### 4 - Abords de la chapelle :

Les 3 subventions concernant ce dossier nous ont été versées :

- Région (CAR) : 30 000,00 €
- CD42 (Enveloppe territorialisée) : 19 220,00 €
- Etat (DSIL) : 19 010,00 €

### 5 - Voirie 2020 :

L'enveloppe voirie communale 2020 a été déposée auprès du CD42 sur un dossier de 19 901,00 € HT avec pour objet la réfection de la montée de la Chaux.

Une subvention de 9 600,00 € nous a été accordée.

## **6 - Régie cantine/salle Jean-Louis Pras :**

En tant que régisseur, madame Huguette BANUS a bénéficié en 2019 d'une indemnité de 120 €. A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de reconduire cette indemnité de 120 € pour 2020.

## **III. - FORMALITES :**

### **1 – Ecole :**

Suite à la réunion de la commission intercommunale pédagogique du 08 septembre 2020, il convient de nommer 1 titulaire et 1 suppléant.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent :

- titulaire : Françoise CLEMENT
- suppléant : Jean-Pierre BRUYERE

### **2 – CLECT :**

La CLECT est la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées. Elle a été créée pour la durée de la mandature au cours du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020 entre la CCVAI et ses 12 communes membres.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent :

- titulaire : Françoise CLEMENT
- suppléant : Olivier MOREAU

## **IV. - TRAVAUX :**

### **1 - Place du village :**

Le SI La Bombarde intervient via la SAUR depuis le 28 septembre sur la place : reprise des canalisations, sorties des compteurs privés sur la voie publique,...

Des travaux d'aménagement sont ensuite programmés par la commune.

4 entreprises ont été contactées. 3 ont répondues : Eiffage, Pontille et Eurovia.

Les offres ont été remises en mairie avant le 29 septembre à 17 h pour une ouverture des plis le 30 septembre.

A l'unanimité et après examen de l'analyse des offres, les membres du conseil municipal délibèrent pour retenir l'entreprise repérée comme la mieux disante.

L'implantation d'un rack à vélo est proposée.

## **V. – QUESTIONS DIVERSES :**

### **1 -Noël des anciens :**

Suite à la crise sanitaire actuelle (Covid-19), il est impossible de programmer un repas de groupe.

Plusieurs propositions sont envisagées : colis, bon repas individuel, bon d'achat sur la commune)

Le choix final sera laissé aux membres du CCAS qui finance cette opération.

### **2 - Bulletin municipal :**

Un point est fait sur l'avancée des travaux.

### **3 - Formations :**

Monsieur Moreau rappelle la possibilité de bénéficier de formations gratuites pour tous les élus, formations qui entrent dans le cadre du DIF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.